

BULLETIN MUNICIPAL



Fleurissement, jardin des écoliers

2013

LE MOT DU MAIRE

Bernard DELOMENIE

Alors que l'année 2013 se termine je profite de cette tribune pour retracer, avec vous, les événements et les manifestations qui ont émaillé notre charmante localité.

Des travaux au service des citoyens

Parmi ceux ci, je citerai les travaux de restauration de l'église du XII^{ème} siècle que je vous invite à re-visiter. Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous les donateurs, plus de 120 à ce jour, qui sous l'égide de la fondation du patrimoine ont aidé la commune à financer les travaux. L'opération avec la fondation du patrimoine est prolongée jusqu'au 1^{er} trimestre 2014; les fonds supplémentaires nous permettront de renouveler le matériel de sonorisation de notre église.

Des travaux de voirie, cette année encore, ont été réalisés, mais d'autres nous attendent déjà sur les ponts qui enjambent la Ligoure et la Breuilh (Loi sur l'eau). Un état des lieux, ainsi qu'une étude prospective des coûts vont être réalisés en 2014. Une étude sur la signalétique de nos villages a été réalisée, les panneaux ont été achetés et seront posés tout début 2014 par nos agents. Les travaux sur l'éclairage public, passage en basse consommation, auront lieu début 2014 et seront subventionnés à 80 %. La containérisation (poubelles) prévue par le SICTOM en 2013 aura lieu au 1^{er} semestre 2014. Actuellement une enquête des besoins de chaque foyer est en cours.

Une commune moderne et économe

La dématérialisation de nos échanges avec les différentes administrations est totalement réalisée permettant ainsi de réduire nos coûts d'affranchissement. Au printemps, nous avons mis en concurrence notre opérateur historique sur la téléphonie et fait une économie de plus de 10 % sur nos factures. Des travaux de rafraîchissement du secrétariat ont été réalisés par nos agents dans le cadre de cette maîtrise des coûts .

Une commune ouverte et innovante

La poursuite de nos actions d'embellissement de la commune nous ont permis d'obtenir la 1^{ère} place du classement départemental du fleurissement des communes de 500 à 1000 habitants. La commune a eu l'honneur de recevoir Mme De Blomac, pour la dédicace de son livre sur Cécile SABOURDY. A cette occasion Mme le Maire de Vicq sur Breuilh, a annoncé tout à la fois l'ouverture du musée et jardins Cécile SABOURDY en juin 2014 ainsi que la création d'un EPCC (Etablissement Public Coopération Culturel) entre les communes de St Priest Ligoure et de Vicq sur Breuilh. La commune s'est engagée avec St Jean Ligoure et Janailhac auprès de l'association de pêche Briançonnais pour l'achat de l'étang du Martoulet.

Une commune engagée

Dans le cadre de la réorganisation des cantons, la commune de St Priest Ligoure est rattachée au canton d'Eymoutiers. Le conseil municipal s'est prononcé, au travers d'une délibération envoyée au préfet de région (voir à la fin du bulletin), contre ce redécoupage. Les élus ont interpellé la présidente du Conseil Général. La commune reste à l'écoute de nouvelles actions. L'autre dossier pour lequel vos élus ont été sollicités est celui de la route D19. Le conseil s'est prononcé contre le projet comme il semble se présenter, mais il est en faveur des travaux d'amélioration de voirie et de la bande roulante.

Je conclurai mon propos en remerciant toutes et tous, bénévoles, associations, personnel communal pour leurs implications au sein de la commune. Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et le conseil et moi même, nous vous invitons le 11 janvier 2014 à 18h30 à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie de vœux de vos élus.

ST PRIEST LIGOURE



Remise des prix du fleurissement

En cette fin d'année, nous voudrions rendre un dernier hommage à notre collègue et ami Jean-Luc CRUVEILHER, agriculteur de profession, exerçant au Theil, et conseiller municipal depuis 2008. L'émotion qui accompagne sa brutale disparition s'est pleinement exprimée par la foule qui s'est recueillie en l'église de St Priest Ligoure le mardi 16 décembre 2013. Nous souhaitons simplement dédier à Jean Luc ce bulletin municipal 2013, comme une porte ouverte sur les actions, et les réussites qu'il a menées avec nous et pour vous en toute amitié, sincérité et professionnalisme au cours de son mandat électoral.

Merci à toi Jean-Luc,
les élus de St Priest Ligoure

CÉCILE SABOURDY

Guy COSTA



Cette année 2013 a vu la consolidation des relations entre les communes de Vicq sur Breuilh et de St Priest Ligoure avec la création d'un second EPCC à l'échelle du département. L'objectif annoncé est bien sûr de disposer d'un outil de gestion du futur Musée Cécile Sabourdy, mais également de favoriser les échanges et les liens entre nos deux communes. Alors que l'ouverture du musée Cécile Sabourdy

a été annoncée par Mme le maire de Vicq sur Breuilh pour le printemps 2014, nous avons eu le plaisir d'accueillir, dans la salle du conseil de St Priest Ligoure, Mme Nicole de Blomac, chercheur et



docteur en histoire, pour la dédicace de son livre « Dites leur qui je suis... » Mme de Blomac a côtoyé Cécile Sabourdy et recueilli les témoignages de ceux qui ont connu cette artiste. Elle a fait l'inventaire intégral de son œuvre dont elle possède le répertoire photographique. Cet ouvrage est à votre disposition à la mairie

de l'église. En effet, outre les très nombreux dons qui furent déposés, nous avons rencontré des personnes passionnées dont la seule envie était le partage. Merci à toutes et à tous pour ces instants magnifiques.

Enfin, le 16 Novembre 2013, Monseigneur F. Kalist, accompagné de Mr le Curé Barthélemy sont venus bénir notre église. A cette occasion, une délégation de Kilstett, commune avec laquelle nous sommes jumelés, a fait le déplacement pour partager avec

nous ce moment solennel.

ÉTANG DU MARTOULET Guy COSTA

Au cours de cette année 2013, nous avons mutualisé nos moyens financiers avec les communes de St Jean Ligoure et de Janailhac

RESTAURATION DE L'ÉGLISE Guy COSTA

Dans le cadre de notre partenariat avec la fondation du patrimoine, deux concerts ont été organisés, l'un

en juin avec l'ensemble « La Balade » et l'autre en septembre avec la chorale « les choeurs de la Glane ». Ces deux manifestations particulièrement bien suivies ont



répondu bien plus à nos attentes que la simple animation autour de la restauration



afin de permettre à l'association de pêche Briançonnais Ligoure d'acquérir l'étang du Martoulet. Cet espace sera désormais mis à disposition aux élèves du RPI et aux adhérents de l'association de pêche.

Actes de mariage

NOM	ADRESSE	DATE
COUDOIN Guillaume PINTE Emilie	2, Rue de Bellevue	27 Juillet
<i>Tous nos vœux de santé et de bonheur aux heureux époux</i>		

Actes de naissance

NOM	ADRESSE	DATE
VOISIN Faustine	1, rue de Bellevue	07 Janvier
LEHUGER Augustin, Anatole	Le Goulet	28 Janvier
BARRY Cassandra, Maëlys, Emma	Le Tuquet	03 Mai
ROBERT Noélie, Rose, Mady	Violezeix	03 Juin
BILMANN Mel	Pigevolles à Gentioux	26 Juin
MANTIA Ondine, Elise	14, rue des Châtaigniers	19 Juillet
BUREAU Antoine, Lohan	Freyssinet	24 Aout
LOMBARD Jules, Anthonin	5, rue de Bellevue	18 Novembre
<i>Tous nos vœux de santé et de prospérité aux enfants et félicitations aux heureux parents.</i>		

Actes de décès

NOM	VILLAGE	DATE
MAYERAS Yvette, veuve VEDRENNE	5, chemin de la Ligoure	30 Janvier
THEILLAUMAS Louis	5, rue des Châtaigniers	13 Mars
NOUHAUD Gilbert, Pierre	Vésinier	18 Mars
BARRIERE Guy	11, rue de l'église	16 Juin
PEYROUX Marie, veuve ROYER	La Trappe	08 Novembre
CRUVEILHER Jean-Luc	Le Theil	07 Décembre
<i>Nos sincères condoléances aux familles.</i>		

SERVICES

SALLE POLYVALENTE

PUBLIC	TARIF
Habitants, descendants direct de la commune	150€ + 0,50€/couvert
Association de la commune	0 €
Orchestre ou entrepreneur de bal	500 €
Associations, habitants hors de la commune	300€ + 0,50€/couvert
Pour tous les utilisateurs Cheque de caution Forfait chauffage Attestation d'assurance	400 € 50 €
Chaque verre, assiette, couvert cassé ou manquant lors de l'état des lieu de sortie sera facturé 2 € et chaque autre ustensile manquant ou détérioré sera payé à sa valeur de remplacement	
<i>Pour réserver:</i>	
<i>Mairie de St Priest Ligoure, 2, Jardin des écoliers, 87800, St Priest Ligoure</i>	
<i>T 0555 00 62 17, F 0555 00 97 43 @ stpriestligoure.mairie@wanadoo.fr</i>	

Tarifs funéraires

CIMETIERE	TARIF
Terrain du cimetière communale	30 €/m2
Creusement d'une fosse	120 €
Ouverture/fermeture d'un caveau, d'une fosse communale	100 €
Inhumation	60 €
Exhumation	100 €
COLOMBARIUM	TARIF
Concession pour 30 ans	500 €
Ouverture/fermeture	30 €
<i>Pour tout renseignement:</i>	
<i>Mairie de St Priest Ligoure, 2, Jardin des écoliers, 87800, St Priest Ligoure</i>	
<i>T 0555 00 62 17, F 0555 00 97 43 @ stpriestligoure.mairie@wanadoo.fr</i>	

SERVICES

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

TARIF	
Redevance assainissement	0,90 €/m ³

Pour tout renseignement:

*Mairie de St Priest Ligoure, 2, Jardin des écoliers, 87800, St Priest Ligoure
T 0555 00 62 17, F 0555 00 97 43 @ stpriestligoure.mairie@wanadoo.fr*

MAIRIE DE ST PRIEST LIGOURE

JOURS	HORAIRE	
Lundi	9h-12h	14h-16h30
Mardi	9h-12h	14h-16h30
-		
Jeudi	9h-12h	14h-18h15
Vendredi	9h-12h	14h-16h30
Samedi (permanence des élus)	9h-12h	

*Mairie de St Priest Ligoure, 2, Jardin des écoliers, 87800, St Priest Ligoure
T 0555 00 62 17, F 0555 00 97 43 @ stpriestligoure.mairie@wanadoo.fr*

AGENCE POSTALE COMMUNALE

JOURS	HORAIRE
Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h
-	
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h
Samedi	9h-12h

*Mairie de St Priest Ligoure, 2, Jardin des écoliers, 87800, St Priest Ligoure
T 0555 00 62 17, F 0555 00 97 43 @ stpriestligoure.mairie@wanadoo.fr*

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Nuisances sonores (tondeuses à gazon, autres engins à moteur ...)

Veiller à ne pas nuire au voisinage et respecter les horaires :

- ◆ du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- ◆ le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

L'article R623-2 du Code Pénal interdit le tapage nocturne, il n'y a pas d'horaires imposés mais essayons de respecter le sommeil des autres entre 23h et 7h.

Les déchets

Les déchets (verres, papiers, journaux, emballages, cartons découpés ou pliés) et les textiles (maroquinerie, linge, vêtements) doivent être déposés dans les conteneurs de tri situés à proximité de la salle polyvalente ou à Freyssinet.

Les autres déchets non acceptés dans les conteneurs tels que les gravats, bois, métaux, électroménagers, végétaux, doivent être portés à la déchetterie de Nexon.

Une collecte des encombrants est organisée chaque année au mois de novembre (inscription en octobre auprès du secrétariat de mairie)

Le brûlage à l'air libre est interdit (décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets assimile sous la rubrique 20 02 les déchets de jardin aux ordures ménagères dont le brûlage est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental). Les feux de jardins (déchets de végétaux) ou toutes autres substances telles que ordures ménagères ou déchets industriels sont interdits en Haute-Vienne et quelque soient leurs emplacements.

Les réseaux et les canalisations

L'entretien du «tout à l'égout» incombe aux particuliers de leur habitation jusqu'au collecteur.

L'entretien des passages busés dans les fossés qui donnent accès aux voies publiques incombe aux propriétaires des habitations ou terrains concernés.

Plantations

Si chacun est libre de planter sur son terrain les arbres et les arbustes qu'il souhaite (sauf règlement contraire de copropriété, du lotissement etc...) les articles 670 à 673 du Code Civil oblige les propriétaires à respecter les distances de plantation par rapport aux terrains des voisins, et à entretenir les plantations. Pour toute plantation dont la hauteur dépasse ou dépassera les 2 mètres, une distance de 2 mètres doit être respectée (calcul effectué par rapport à l'axe médian du tronc). La haie mitoyenne, lorsqu'elle est inférieure à 2 m doit être à distance de 50 cm de la limite séparant les 2 propriétés.

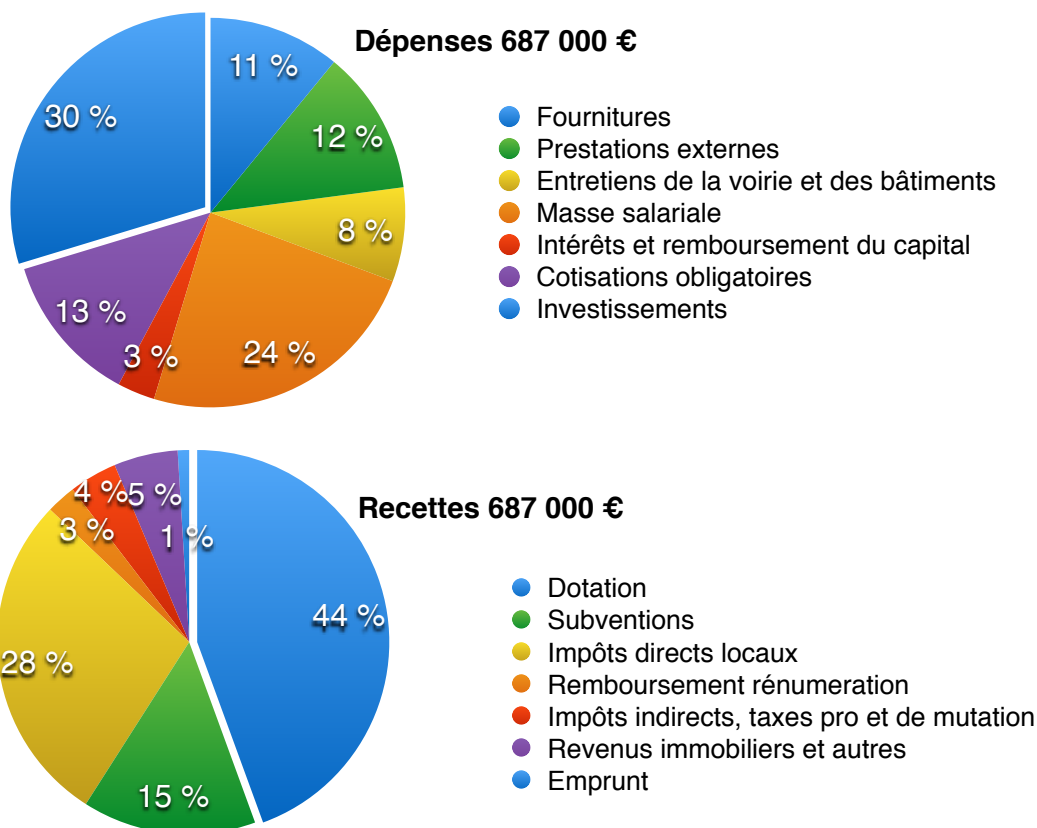
Les propriétaires d'arbres situés près d'une voie communale sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Divagation des animaux

Les propriétaires d'animaux domestiques et/ou d'élevages sont responsables de ces derniers. Ils doivent en assurer la bonne santé mais également leur surveillance afin qu'ils ne soient pas considérés comme en état de divagation au regard des articles R 622-2, 3 99-6 et L 211-22. Le risque en contrevenant au textes mentionné dans les articles précédents est d'être condamné au paiement d'une amende. Les chats et les chiens risquent la fourrière et l'euthanasie.

BUDGET

Cette année est exceptionnelle puisqu'elle voit apparaître au budget une dépense d'investissement importante correspondant essentiellement aux travaux de restauration de l'église et à l'achat du camion. Pour le reste il n'y a que peu de modifications par rapport à l'année précédente puisque le second poste de dépense est représenté par le personnel communal.



PAYS DE ST YRIEIX

Développez vos projets avec le **PAYS DE SAINTYRIEIX**
SUD HAUTE-VIENNE.



Le Pays est une association au service des habitants et des élus des communes du sud Haute-Vienne. Aides à l'artisanat et au commerce, accueil de nouveaux habitants (...), une équipe dédiée au développement local vous aide à concrétiser vos projets grâce à plusieurs dispositifs:

- ◆ Un programme d'aides pour financer les investissements des artisans, des commerçants, des entreprises de service : acquisition de matériel, aménagement de local, communication...
- ◆ Des aides pour rénover, améliorer les logements : travaux d'isolation, de remplacement de menuiseries, d'installation de chauffage, travaux pour favoriser le maintien à domicile, réhabilitation de logements indignes...
- ◆ Un Pôle Local d'Accueil pour guider les nouveaux arrivants dans leur projet professionnel et familial : création-reprise d'activité, logement, école...
- ◆ Des scooters mis à disposition pour résoudre les difficultés de mobilité professionnelle : se rendre à son travail, sur un lieu de stage.
- ◆ Un programme d'aides européennes pour valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer l'offre touristique : manifestations locales, aménagement de sites, sentiers de découverte...

**Pour plus d'informations et pour les autres dispositifs d'aides existants, contactez
le 05.55.58.27.27**



Présidé par Daniel FAUCHER, le Pays de Saint Yrieix Sud Haute-Vienne développe ses actions en partenariat avec l'Europe, l'Etat, l'ANAH, le Conseil régional, le Conseil général, la MSA, les communes et les communautés de communes qui composent son territoire. Pays de Saint Yrieix Sud Haute-Vienne, 6 place de l'Eglise, 87800 NEXON
pays.sud87@orange.fr, www.pays-sud87.fr

ADIL 87

28, AVENUE DE LA LIBÉRATION, 87000 LIMOGES, T 0555 10 89 89

L'ADIL 87 délivre environ 10000 consultations chaque année dans le domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement.

Les conseils juridiques

- ◆ Relations propriétaires-locataires: indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer ...
- ◆ Copropriété: assemblée générale, charges de copropriété, syndic ...
- ◆ Relations de voisinage: bruit, mitoyenneté, servitudes, ...
- ◆ Urbanisme: permis de construire, déclaration de travaux ...
- ◆ Accession à la propriété: contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres ...

Les conseils financiers et fiscaux

- Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété: études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances,...
- Fiscalité immobilière: investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts,...
- Amélioration de l'habitat: prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, ...

Nous contacter

SITE	DATE	HORAIRE	LIEU
St Yrieix la Perche	2 ^{ème} jeudi 4 ^{ème} jeudi	9h30-12h	Maison du département

Un site internet : <http://www.adil87.org>

MISSION LOCALE RURALE

RUE DU 8 MAI
1945, 87500
SAINT YRIEIX LA
PERCHE, T 05
55 08 27 98



La Mission

Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, **Saint Yrieix la Perche** et Bellac) et **14 Permanences**. Elle dispose d'espace de documentation et d'informations libre et gratuit sur chacune de ces Antennes, dont 3 labellisées **PIJ (Point Information Jeunesse)**.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle... venez nous rencontrer! Un conseiller vous proposera un accompagnement individuel, des conseils personnalisés et/ou des ateliers collectifs pour vous informer.

- ◆ Vous pourrez être accompagné dans vos choix d'orientation professionnelle : participer à des visites d'entreprises - de centres de formation, effectuer des stages de découverte de métiers, suivre une formation qualifiante... et vous bénéficierez d'un parcours vers l'insertion professionnelle adapté.
- ◆ Vous serez préparé à la recherche d'emploi en participant à des ateliers thématiques : CV/lettre de motivation, simulations d'entretiens, rencontres avec des employeurs ...
- ◆ Vous pourrez aussi être guidé dans votre recherche de logement, aidé

dans votre accès à la mobilité (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), être informé sur les services dans les domaines de la santé, de la vie quotidienne (sport, loisirs, culture)

EMPLOI Avenir

RUE DU 8 MAI 1945, 87500
SAINT YRIEIX LA PERCHE, T 05
55 08 27 98



Vous avez entre 16 et 25 ans ? Peu ou pas de diplôme, vous cherchez un emploi ? Un **EMPLOIS d'AVENIR** peut être une opportunité pour vous.

L'Emploi d'Avenir c'est :

- ◆ Un CDI ou un CDD de 3 ans.
- ◆ À temps plein.
- ◆ Une formation pour apprendre un métier et préparer l'avenir.
- ◆ Un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après.

Avec comme employeur :

- ◆ Une association,
- ◆ Une mairie,
- ◆ Un hôpital,
- ◆ Un établissement prenant en charge les personnes âgées, Handicapées,
- ◆ Des structures d'insertion,
- ◆ Des entreprises dont le secteur est créateur d'emploi.

ATOS

ASSOCIATION TRAVAIL
OCCASIONNEL SERVICE, 14
RUE RHIN ET DANUBE, T 05
55 35 04 07



Besoin d'aide. besoin de temps, ATOS pense à vous et vous propose une prise en charge totale pour:

- ◆ L'entretien de la maison: le ménage, le repassage, l'aide au repas...
- ◆ Le jardinage: tondre la pelouse, débroussailler, tailler les haies ...

Un service souple et simple d'utilisation. L'Association intermédiaire est employeur en tant que prestataire de service. A ce titre, elle se charge de toutes les formalités administratives à votre place (charges, contrat de travail, bulletin de salaire). Le règlement à l'association s'effectue sur facture que nous vous envoyons par courrier.

Nous intervenons avec du personnel compétent pour un minimum de 2 heures par mois. Notre tarif est net de charge et sans aucune adhésion à l'association ou frais supplémentaire. En tant qu'entreprise agréée par l'Etat, ATOS vous permet de bénéficier de 50 % crédit d'impôts sur l'ensemble de ses services.

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter: Isabelle LABROUSSE ou Catherine JARRY, T 05.55.35.04.07 ou T 06.24.92.25.82 ou ass.atos@wanadoo.fr.

ELECTION MUNICIPALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les dimanches
23 et 30 mars
2014, dans
toutes les
communes
vous allez
élire vos
conseillers
municipaux
pour 6 ans.



Pour les
communes de moins de 1000 habitants le

mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte. Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans, et que vous êtes français, vous pouvez voter à condition d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Si vous êtes ressortissant de l'union européenne et que vous avez plus de 18 ans vous pouvez voter à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous

pourrez alors établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter pour vous à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'information venez récupérer le flyer « Elections municipales » à la mairie, ou connectez vous à l'adresse suivante: <http://www.amf.asso.fr/elections>.

RECENSEMENT

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants. La mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

SICTOM

Le nouveau marché de la collecte des ordures ménagères a été attribué à la société SITA Sud-Ouest. Il n'y aura pas de collecte des OM les jours fériés. Une collecte de rattrapage sera automatiquement organisée le samedi suivant le jour férié.

ÉCOLES & ENFANTS



Cette année les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI) ont été au centre des préoccupations de nos communes avec l'instauration, de la semaine de 4,5 jours. Le décret du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes: l'étalement des 24h d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5h30 et une demi-journée de maximum 3h30 ; une pause méridienne de 1h30 au minimum. Cette réforme conduit à une refonte de l'organisation de la vie périscolaire avec pour les communes la gestion des activités péri-éducatives (APE). L'école de St Priest Ligoure, qui accueille les élèves des classes de petite et moyenne sections de maternelle a mis en place des ateliers: lecture, langage des signes, baby gym et initiation à la musique. Au delà de St Priest Ligoure, cette réforme des rythmes scolaires influence, modifie, change le fonctionnement des infrastructures dédiées aux enfants de la communauté de commune. Ainsi, le transfert des enfants des écoles vers le Terrier des galoupiaux, le mercredi midi, est maintenant assuré par un transport communal. Si l'école est le souci de toutes et tous, nous pouvons remercier le don, pour notre école, de deux ipad mini par Mr Borie Jean-Yves, nouvel habitant de St Priest Ligoure. Ces outils vont faire l'objet de la création de nouveaux contenus pédagogiques.



PERSONNEL

BÉATRICE BUREAU

La commune de St Priest Ligoure met à disposition des enfants scolarisés une cantine sous la responsabilité de Mme Marie Line Roux. Pendant la classe, Mme Maribel Salinas, professeur des écoles, est aidée de Mme Sigrid Gaumondy, agent titulaire territoriale spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). De façon similaire, Mme Céline Durieux, professeur des écoles, est accompagnée de Mme Marie-France Voisin, agent contractuel faisant office d'ATSEM.

Rem: Mme Céline Durieux, actuellement en congé de maternité est remplacée par Elodie .

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

BÉATRICE BUREAU

Les parents ont accès à une garderie, sous la responsabilité de Sevirne Didognon, dans les locaux de l'école de St Priest Ligoure.

JOURS	HORAIRE	
Lundi	7h-8h45	16h15-19h
Mardi	7h-8h45	16h15-19h
Mercredi	7h-8h45	12h15-12h45
Jéudi	7h-8h45	16h15-19h
Vendredi	7h-8h45	16h15-19h

Tarif: 1€ matin et 1€ soir

LES 3 CRAYONS BLEUS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES CÉLINE GAULTIER

Le rôle de l'association est principalement de collecter des fonds afin d'aider à financer des actions pédagogiques et à acheter du matériel pour les écoles, mais elle organise également des manifestations à destination des enfants.

Voici un petit aperçu des projets passés et à venir pour cette année scolaire :

La fête d'**Halloween** a été "affreusement" bien honorée le **samedi 02 novembre** dans les rues de **Saint Jean Ligoure**, puisqu'une trentaine de petits monstres des 3 communes du R.P.I ont effrayé les villageois et ainsi récolté plein de friandises. La chasse aux bonbons s'est terminée par un goûter offert par l'association.

Une fois remise de ses frayeurs, l'association a cette année encore participé à la **fête du terroir de Janailhac** le lendemain, le **dimanche 03 novembre**. A cette occasion nous avons tenu un stand au vide grenier et gonflé un peu plus la cagnotte de l'association.

Les 3 crayons bleus sur tous les fronts !

Nous avons proposé des catalogues de **chocolats de Noël** et de **calendriers de l'avent** de la société Baltus. Les commandes ont été nombreuses et cela nous a permis de faire un joli bénéfice.

Lincontournable **calendrier des écoles**

orné des dessins de tous nos enfants est actuellement en cours d'élaboration. Nous aurons, cette année, le plaisir d'y retrouver la photo de nos trois maires. Le calendrier sera bien sûr **disponible avant Noël** pour trouver sa place sous le sapin.

Actuellement, nous commençons également à préparer le **loto** qui aura lieu le **dimanche 09 février à Saint Priest Ligoure** si le temps le permet.

Autre projet, nouveau et nous tenant à cœur: une **randonnée pédestre**. Le but de ce projet est de rassembler les enfants, les parents et les randonneurs émérites ou novices, autour de l'origine et de l'évolution des noms de nos villages, lieux-dits et autres sources d'histoires. Celles-ci pourraient être contées par des élèves à des points de

rencontre sur le parcours. Cette année le chemin nous mènera **de Saint Jean Ligoure à Saint Priest Ligoure** et nous espérons relancer le projet l'année prochaine pour faire par exemple un circuit entre Saint Priest Ligoure et Janailhac. La marche se fera sur un **repas convivial et chaleureux à la salle des fêtes de Saint Priest Ligoure le samedi 05 avril.**

L'association c'est aussi de la générosité !

Dernièrement, nous avons été sollicitées par madame Nathalie GOUDIER, maman d'Ambre en CE1, pour faire **don de vêtements** au profit des personnes touchées par le Typhon Haiyan aux Philippines. L'envoi des dons a été généreusement offert par le transporteur des matériaux de la société LAPOUGEAS, en contact avec madame GOUDIER.

D'autres projets verront peut-être le jour d'ici la traditionnelle fête des écoles à Janailhac ! Toute l'équipe des 3 crayons bleus tient à remercier les maires des 3 communes, les employés communaux, ainsi que les parents qui nous aident et nous soutiennent dans nos actions.

Le bureau

Présidente : Céline GAULTIER
Vice présidente : Aurélie DELAFOY
Trésorière : Sylvie LABRUNIE
Trésorière adjointe : Estella URROZ-PAROT
Secrétaire : Laëtitia PENEL
Secrétaires adjointes : Anne LAGONOTTE et Déborah DE JESUS

LE TERRIER DES GALOUPIAUX

ASSOCIATION D'ANIMATION ET DE JEUNESSE DU PAYS DE NEXON, ESPACE ROUSSEAU, 87800 NEXON, T 05 55 58 11 05

L'année 2013 a permis aux Galoupioux de participer à de nombreuses activités, découvertes, rencontres et sorties comme les années précédentes mais cette année a été ponctuée aussi par deux changements importants :



Après 13 ans de bons et loyaux services, Aurélien a souhaité changer de parcours professionnel, il a donc quitté la structure en mars 2013. A partir de juillet 2013, Marie Buisson (photo ci-jointe) a intégré l'équipe du centre social en reprenant entre autre le volet animation au sein du Terrier des Galoupioux et la coordination des ateliers d'accompagnement scolaire.

Des modifications de fonctionnement pour palier à l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires. A partir de septembre 2013, les écoles du RPI Janailhac/St Priest Ligoure/St Jean Ligoure sont passées au 4,5 jours. Ce changement a entraîné l'aménagement de navettes entre l'école et le Terrier des Galoupioux. Ces navettes ont été mises en place grâce à la participation des communes et permettent aux enfants de rejoindre le centre directement après l'école.

Quelques projets pour 2014

- ◆ Un projet sur la construction de cabane en partenariat avec Terre de Cabane de Bussière Galant.
- ◆ Un projet théâtre dont la première représentation aura lieu à la maison de retraite.
- ◆ La mise en place ou la poursuite de partenariats avec différentes structures (ex : médiathèque de Nexon, maison de retraite de Nexon, d'autres accueils de loisirs comme ALIS de Limoges ...)
- ◆ Mise en place de séjours, pendant l'été, avec la participation des enfants dès la préparation. Un séjour de 5 jours pour les 8-10 ans et un séjour de 7 jours pour les 10-12 ans.
- ◆ Des animations autour de la nature, des jeux, de l'expression, des activités sportives, des sorties, des échanges ...

L'accueil de loisir ado

L'accueil de loisirs ados est ouvert aux jeunes de 12 à 17 ans (ou scolarisés en 6^{ème}) du lundi au vendredi après les cours, les mercredis de



13h à 19h, et pendant les vacances scolaires (horaires modulables selon les activités). Des projets organisés avec et pour les jeunes

- ◆ Sorties sportives et culturelles,
- ◆ Séjours vacances, chantiers de jeunes...
- ◆ Ateliers ponctuels (Brico-Créa, Jeux...) ou réguliers (Théâtre, Vidéo...)

Un lieu convivial, des jeux (Billard / Ping-Pong / Jeux de société...), une salle

multimédia, des animateurs pour accompagner la réalisation des projets.

Renseignements & Inscriptions auprès de Jérôme ou Annabelle: T 0555 58 11 05.

Le réseau d'échanges réciproques de savoir

Qu'est ce que c'est ?

Chacun d'entre nous possède un savoir (cuisine, jardinage, bricolage, langues, loisirs créatifs...).

Pourquoi ne pas en faire profiter bénévolement à d'autres personnes qui en échange vous donneront un autre savoir.



Comment ça fonctionne ?

La participation est gratuite et ouverte à tous (jeunes, adultes, personnes âgées...). Les échanges peuvent être ponctuels ou réguliers, de personne à personne, ou au sein d'un groupe.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de l'Espace Rousseau pour nous proposer ce qui les intéresse. Les offres ou demandes sont ensuite affichées dans le hall de l'association. Notre rôle est de mettre en relation les personnes

qui ont les mêmes besoins. Chaque individu vient suivant ces disponibilités, sans contrainte d'horaires ou de durée.

Les DEMANDES de savoirs du moment

- ◆ Apprendre à utiliser un ordinateur Mac,
- ◆ Conseils pour la rénovation d'un fauteuil ancien,
- ◆ Tricoter des chaussettes,

- ◆ Couture pour débutants,
- ◆ Astuces pour jouer du blues à la guitare....

Les OFFRES de savoirs du moment

- ◆ Langues (Russe, Anglais, Espagnol),
- ◆ Soutien en Maths & Physiques,
- ◆ Découverte de sentiers de randonnées,
- ◆ Scrabble,
- ◆ Taille des figuiers....

Les ECHANGES REGULIERS en cours

- ◆ Lundi (14h-17h) : Loisirs Créatifs /
- ◆ Mercredi (10h-12h) : Anglais /
- ◆ Vendredi (soirée) : Scrabble & Jeux de plateau

***Atelier informatique à l'Espace
Rousseau, NEXON***

Nous proposons des ateliers d'initiation à l'informatique sous formes de modules thématiques. Possibilité de venir avec son propre ordinateur portable

Le programme

- ◆ Découvrir windows 8 les mardi 7 et 14 janvier 2014 de 14h30-16h00.
- ◆ Utiliser le traitement de texte le mardi 21 et 28 janvier 2014 de 14h30-16h00 (Saisir du texte, insérer des images, mettre en forme un document, courrier, affiche)
- ◆ Organiser ses documents le Mardi 4 et 11 février 2014 de 14h30-16h00 (Trier, regrouper, renommer, sauvegarder ses documents, textes, photos...)
- ◆ La sécurité sur internet le Mardi 18 février 2014 de 14h30-16h00 (Antivirus, achats en ligne, sites sécurisés : astuces et bonnes pratiques)
- ◆ Utiliser Facebook le Jeudi 16 et 30 janvier 2014 de 17h00-18h30 (Créer un

compte et découvrir le fonctionnement du réseau social)

- ◆ Internet pratique, préparer ses vacances le vendredi 13 février 2014 de 17h00-18h30 (Organiser un séjour grâce à internet (itinéraires, transports, conseils et guides)
- ◆ Et aussi la foire aux questions, pour tous les niveaux) chaque mercredi de 17h30 à 18h30.

ASSOCIATIONS



La vie de notre commune ne serait rien sans les associations qui l'animent. Certaines vous proposent de découvrir des activités, comme la pétanque, le football, d'autres de rencontrer des personnes comme Li en Goure, l'association culture et loisirs. Outre les associations de la commune, d'autres s'inscrivent dans un cadre intercommunale et sont pour beaucoup d'entre elles regroupées au sein de AAJPN à Nexon.

Merci à tous les bénévoles de ces associations sans lesquels vivre à la campagne serait difficile.

LI EN GOURE

LE COMPTOIR
JOSE SOUSA

Quelle rime pour 2014 ?

2012, 2013, la rime est facile. Mais, en 2014, on aimerait bien que cela change!!!

L'an dernier, déjà je vous parlais ici de changement. Des changements promis, attendus... L'année est passée et des changements il y en a eu ! Peut-être pas ceux que nous espérions mais il ne faut pas se résigner et continuer à avancer. C'est ce que nous avons essayé de faire au sein de l'association Li en Goure.



Le renouvellement d'une partie des membres du Conseil d'Administration a apporté une nouvelle dynamique. Vous vous en êtes sûrement aperçu, avec de nouveaux aménagements et une plus grande variété de produits. C'est aussi le fruit de l'implication de quelques bénévoles, pas assez nombreux à mon goût. Alors, pour celles et ceux qui souhaiteraient s'investir et qui ne savent pas par où commencer je vous invite à venir à l'apéro-asso organisé le vendredi 17 janvier à 19h30 au « Comptoir ».

Mylène est en congé maternité jusqu'au 31 mai. Le CA lui souhaite beaucoup de courage jusque là. Marion, qui est là depuis septembre, la remplacera jusqu'à cette date. Malgré sa jeunesse elle a fait preuve d'une grande maturité, d'une grande capacité d'adaptation et d'autonomie et je tenais à la remercier vivement. Elle a permis, par son implication, à assurer la continuité des services proposés et c'est déjà beaucoup.

Début avril, Paul a pris en location la parcelle consacrée au jardin. Nos espérances, comme celles de Paul, en ce domaine n'ont pas été totalement satisfaites et par la même les vôtres. Mais, par expérience, on sait que cela prend toujours plus de temps et d'intempéries que prévu. Des événements, plus heureux aussi, ont fait que le projet à pris un peu de retard mais il n'est pas abandonné et repartira avec un nouvel élan au printemps prochain.



Notre action envers les anciens de la commune, avec le soutien de la municipalité et plus particulièrement celui de Béatrice Bureau, n'est pas non plus à la hauteur des attentes et des enjeux de territoires auxquels nous devons faire face. Je crois que ce projet doit être continué, renforcé et dynamisé par de nouvelles (bonnes) volontés. Nous sommes précurseurs dans ce domaine et ce que nous faisons, pas à pas, est regardé, envié et sera peut-être même copié.

L'association a travaillé, depuis un an, avec la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) sur la problématique de la mobilité et de l'accès aux différentes manifestations. Une première

expérience a été menée, en novembre, avec un déplacement en bus à la foire de Saint Yrieix la Perche et une sortie culturelle au Centre Fabrègue en soirée. Nous avons eu le plaisir de recevoir à cette occasion quelques anciens au « Comptoir ». Une seconde sortie foire sera proposée en janvier ainsi qu'une sortie au Cirque de Nexon le 23 février prochain. L'association et la DRJSCS réfléchissent à

une forme de pérennisation du dispositif en essayant d'impliquer de nouveaux acteurs sur le territoire.

Je pense que l'association doit aussi donner une plus grande place à la culture dans ses actions. Et c'est peut-être justement par manque de place qu'elle n'a pas encore réussi

à se faire la sienne au « Comptoir ». Les expériences que nous y avons menées dans ce domaine, nous ont autant enthousiasmées que laissées sur notre faim.

Pour ma part, le chemin s'arrête là. En 2014 je vais quitter la commune. Mais vous, qui serez toujours là, n'oubliez pas que cette belle réussite est également la votre et celle de la commune de Saint Priest Ligoure. Je ne doute pas que vous ferez le nécessaire pour que ce qui a été fait jusque là, perdure.

J'ai été très heureux de porté la présidence de cette association pendant cinq ans et de la confiance que vous m'avez faites et particulièrement le maire, Bernard Delomenie. Cela a été pour moi une magnifique aventure, pleine de rencontres où la sensation d'avoir fait quelque chose d'utile pour la collectivité l'emporte sur tout le reste.

Je vous dis à bientôt en vous souhaitant une bonne année 2014 qui va rimer avec...

GENETS DE LA LIGOURE

JACQUELINE FOUILLAUD

Quelques jours encore et 2013 tirera sa révérence. Cette année encore n'a pas été faste pour notre association, puisque deux de ces membres nous ont quitté.

Comme c'est la coutume, nous vous retraçons l'activité 2013. En juin, nous sommes allés visiter Bordeaux, le beau temps était au rendez vous. En septembre, visite du château des Milandes, où nous avons déjeuné, puis pour terminer la journée, visite de l'abbaye de Souillac. En octobre, notre petit salé a connu son succès habituel. Encore merci aux fidèles participants.

Pour 2014, voici déjà quelques dates à retenir:

- ◆ 16 mars à 12h00 petit salé
- ◆ 12 octobre 12h00 petit salé

Quant au repas de l'amical, il aura lieu le samedi 29 novembre 2014 à 12h00.

L'assemblée générale se tiendra en février 2014, mais la date n'est pas encore fixée. Cependant, ce jour là, il y aura la dégustation des galettes, et nous déciderons des sorties à prévoir.

Merci à tous les bénévoles qui nous apportent leur aide pour nos manifestations. Tous les membres du bureau se joignent à moi, pour vous souhaiter une bonne et heureuse années 2014 et surtout une bonne santé

CULTURE ET LOISIRS

CHANTAL BOISSARD

L'année 2013 s'achève sur un bilan positif.

Organisation du vide grenier lors de la fête du mois d'Août. La bourse multi-collection du 11 novembre a été satisfaisante. Dons de livres importants.

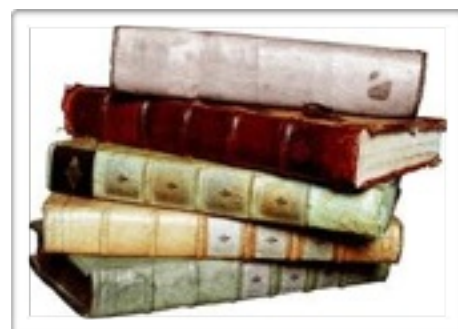
Avec une bonne gestion de notre budget, nous avons pu offrir, encore cette

année, un large choix d'ouvrages à nos lecteurs. Achats importants lots de la rentrée littéraire d'Août 2013 avec les différents prix littéraires.

Vous pourrez consulter le livre sur Cécile Sabourdy, peintre ayant habité St Priest Ligoure, et le livre sur les comices agricoles de Nexon.

De nouveaux achats seront fait pour la rentrée littéraire de janvier 2014. Toutes suggestions et participations de votre part seront les bienvenues au sein de notre association. Nous sommes toujours à la recherche de bénévole. Les horaires d'ouverture restent inchangés:

- ◆ Mercredi 15h30-17h00,



◆ Samedi 16h00 17h30.

Nous aurons une pensée pour Yvette Vedrenne qui nous a quitté en début d'année. Elle a assuré la permanence du mercredi pendant une dizaine d'année.

Au nom de toute l'équipe, nous vous présentons nos meilleurs voeux.

Calendrier 2014

- ◆ réouverture le mercredi 29 janvier 2014,
- ◆ fermeture du 23 février-16 mars
- ◆ fermeture du 13 avril - 12 mai
- ◆ fermeture du 6 juillet - 7 septembre.

ACCA

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE
SÉBASTIEN BIMBAUD

La nouvelle saison de chasse a démarré...

Pour cette nouvelle saison de chasse 2013-2014, l'association compte 62 membres, sans oublier nos amis les chiens qui accomplissent un travail extraordinaire et qui sans eux la chasse n'existerait pas.

A chaque chasse, le respect des règles de sécurité et la convivialité entre chasseurs sont toujours à l'ordre du jour.

Dans un contexte parfois difficile, nous essayons de mettre tout en œuvre pour lutter contre les dégâts des gros gibiers avec la surveillance des cultures et des actions ponctuelles pendant toute l'année. Mais cette tâche devient compliquée car il nous est demandé de plus en plus de participations aussi bien financières que de bénévoles alors que le nombre de chasseur est en baisse.

Il ne faut pas culpabiliser l'image du chasseur. La chasse a besoin d'être expliquée, c'est devenu une affaire de gestion et non de destruction. Nous sommes nombreux à fréquenter la forêt, il y a de la place pour tout le monde. Pour cela, une bonne

communication est de mise entre tous les utilisateurs afin que chacun y trouve son plaisir.

L'A.C.C.A. invite toute personne à venir découvrir cette passion. Si vous êtes intéressé par une journée en pleine nature, venez, l'entente est conviviale. D'ailleurs, une campagne a été mise en place par la Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne afin de faire découvrir ce loisir: le permis de chasser à 0 € donc si cela vous intéresse aller vite passer l'examen ...

Nous remercions les présidents des territoires privés et communaux voisins avec lesquels nous entretenons une entente cordiale. De plus, nous tenions à remercier tous les passionnés de la nature pour leur compréhension durant la période de battue qui s'étend de fin septembre à fin février mais surtout un grand merci aux bénévoles qui œuvrent corps et âme aux travaux périodiques (clôtures préventives, réunion, lâcher, battue, etc...)

Notre conseil d'administration vous présente tous ses meilleurs voeux pour l'année 2014.

Les rendez-vous à noter pour 2014

- ◆ Samedi 29 mars 2014 : Repas dansant à la salle des fêtes de St Priest Ligoure.
- ◆ - Samedi 28 juin 2014 : Soirée Entrecôte-Frites à la salle des fêtes de St Priest Ligoure.

Le conseil d'administration :

Président : BIMBAUD Sébastien

Trésorier : SERVOUZE Olivier

Secrétaire : AUDEVARD Alban

Vice-président et adjoint : MEYZE Marcel,
MATHIEU Pierre

Trésorier adjoint : CHARENTON Jean Michel

Secrétaire adjoint : ASMONT Jean Luc

Membres actifs : PLAGENET Alain (propriétaire non-chasseur), SIBLOT Didier

Cette année encore, l'A.S.P.R. a été présente dans de nombreuses manifestations organisées à St Priest Ligoure et dans d'autres communes.

Nos traditionnels « sortie touristique » et « concours de laboure » ont attiré beaucoup de participants et de passionnés de mécaniques d'un autre temps. C'est pour cela que nous tenons à remercier tous nos membres et bénévoles, hélas de moins en moins nombreux, qui travaillent tout au long de l'année pour que ces vieilles machines continuent à fonctionner et à témoigner de notre passé rural.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement les membres d'autres associations, les bénévoles d'une journée, les visiteurs ainsi que la municipalité pour l'aide apporté sur le festival rétro du mois d'août qui a sans nul doute été un succès.

Toute l'équipe de l'A.S.P.R. vous présente ces meilleurs vœux pour 2014 et souhaite vous rencontrer nombreux lors des prochaines manifestations. N'hésiter pas à venir à notre Assemblée Générale le 14 février 2014 à 20h30 afin d'étoffer notre association et de développer de nouveaux projets.

ECOLE DE FOOT

MURIEL MAURY

La saison 2012-2013 de l'École de Football du Pays de Nexon s'est terminée le 28 juin 2013 par une assemblée extraordinaire faute de candidat pour remplacer les membres démissionnaires.

Un nouveau bureau s'est donc constitué :

Présidente : Muriel MAURY tél : 06 89 85 88 92 (AS NEXON)

Secrétaire : Laurent FAUCHER tél : 06 09 75 10 40 (U S la Roche l'Abeille)

Trésorier : Pascal BONNAUD tél : 06 87 89 62 48 (F C ST MAURICE LES BROUSSES)

L'effectif de l'école de foot a été stable 160 licenciés répartis dans les 3 clubs. Du point de vue sportif, les résultats sont très convenables et de très bons classements pour les équipes en honneur.

- ◆ L'équipe des U19 a échoué pour la montée en ligue elle termine 3^{ème}.
- ◆ Les U17 en Honneur terminent également 3^{ème} et gagnent le Tournoi de Nexon. C'est la 2^{ème} victoire consécutive
- ◆ Les U15 Honneur terminent 5^{ème} et la deuxième équipe U15 en Excellence 8^{ème}
- ◆ Les U13 en Honneur eux terminent 4^{ème} et la deuxième équipe en Promotion : 2^{ème}

Puis les vacances sont passées et le mardi 2 septembre 2013 tous ces sportifs en herbe ont repris le chemin des stades pour une nouvelle saison. Nous avons eu également une agréable surprise de la Ligue du Centre Ouest de Football qui nous a proposé de monter notre équipe de U19 en Promotion de Ligue.

Les entraînements ont donc repris sur les terrains de ST Maurice les Brousses, Nexon, La Roche l'Abeille.

Nous comptons actuellement 150 licenciés mais ce chiffre devrait atteindre celui de la saison dernière. L'École de Foot du Pays de Nexon a engagé cette saison :

- ◆ 1 équipe U19 Promotion d'Honneur (Ligue) : Terrain de Nexon le dimanche après midi

- ◆ 1 équipe U17 Niveau B : Terrain de la Roche l'Abeille
- ◆ 2 équipes de U15 Niveau A : Terrain St Maurice les Brousses et Niveau B : Terrain de la Meyze
- ◆ 2 équipes U13 Niveau B : Terrain de ST Priest Ligoure et Niveau C : Terrain de ST Maurice les Brousses
- ◆ 2 équipes U11 : Terrain de Nexon
- ◆ 5 équipes U9 : Terrain de Nexon
- ◆ 3 équipes U7 : Terrain de Nexon

L'Ecole de Football du Pays de Nexon tient à remercier les mairies qui mettent à disposition les terrains et les infrastructures.

Elle va organiser en 2014 :

- ◆ La Galette le 21 janvier 2014 à St Maurice les Brousses
- ◆ La Soirée Pot au Feu le 15 février 2014 à St Priest Ligoure
- ◆ La Journée des Jeunes le 14 juin 2014 à St Priest Ligoure

En conclusion, l'Ecole lance un SOS car elle manque dans un premier temps de personnes pour s'occuper des enfants et elle souhaite vivement accueillir de nouveaux dirigeants afin de combler le départ de certains d'ici quelques années.

APPMAA

ASSOCIATION DE PÊCHE
DIDIER MARCELLAUD

Trois événements seront au programme de la société de pêche dans les prochains mois :

- ◆ La vidange de l'étang afin d'établir un recensement des espèces se trouvant dans la retenue. Ce sera l'occasion de se débarrasser des poissons carnassiers qui n'ont rien à faire en eaux de 1^{ère} catégorie ; mais aussi des écrevisses. Un empoissonnement de gardons sera effectué si nécessaire. La pêche de

l'étang sera largement communiquée dans la presse et le public sera invité à assister à l'évènement. Une buvette et des casse-croûtes seront disponibles durant toute la journée.

- ◆ L'Assemblée générale se déroulera en début 2014. La réunion aura lieu à la salle associative Pradou et celles et ceux qui le souhaiteront pourront s'inscrire à un repas au restaurant.
- ◆ Une opération de nettoyage de cours d'eaux sera organisée. La date n'est pas encore connue.

En prenant votre carte de pêche chez les dépositaires de la société de pêche, vous contribuez à donner des moyens financiers supplémentaires à votre association locale.

Liste de nos dépositaires et amis des pêcheurs :

Janailhac : Bar – restaurant « le Saint Eutrope »
 Saint-Priest-Ligoure : « Le Comptoir »
 Saint-Jean-Ligoure : « Le Relais Saint-Jean »
 Pierre-Bufferie : L'office de Tourisme.
 Pierre-Bufferie : Station-Service « Lachenaud »



2, jardin des écoliers
87800, St. Priest Ligoure
T 33(0)555 00 62 17
F 33(0)555 00 97 43
@ stpriestligoure.mairie@wanadoo.fr
W3 <http://stpriestligoure.com>

Le 5 novembre 2013

**Monsieur le Préfet de la Région du Limousin
et du département de la Haute Vienne**

Objet: Redécoupage des cantons.

Le Conseil Municipal de ST PRIEST LIGOURE, lors de sa réunion du 25 octobre dernier, a pris connaissance, puis discuté, de la nouvelle carte des cantons établie par les services du Ministère de l'Intérieur et soumise pour avis le 21/10/2013 aux conseillers généraux du département.

La proposition de redécoupage de la carte cantonale qui rapproche les communes de ST PRIEST LIGOURE et de COUSSAC BONNEVAL du nouveau canton d'«EYMOUTIERS» **a été rejetée à l'unanimité par les conseillers municipaux.**

En effet, cette redistribution des territoires ne trouve aucune justification territoriale puisque notre commune n'a aucun historique avec les communes de rattachement du nouveau canton d'Eymoutiers. De plus, notre commune est tournée vers NEXON où elle partage, entre St Yrieix la Perche et Limoges, un bassin de vie (école, collège, lycée, trésorerie, poste, gendarmerie, centre de secours, commerces...), un projet de développement économique et une identité de territoire. La Commune de ST PRIEST LIGOURE, membre de la Communauté de Communes du Pays de Nexon, acteur dynamique du Pays de Saint Yrieix-Sud Haute Vienne, participe tout à la fois aux orientations politiques, sociales et économiques de ce territoire avec, par exemple, la promotion et le soutien de commerces sociaux et solidaires. Le Conseil Municipal n'est pas opposé à des évolutions, des rapprochements, des partages de compétences et l'a prouvé maintes fois déjà avec, par exemple, l'évolution de son offre éducative pour nos habitants : en 1977 avec la création du premier R.P.I. de la Haute Vienne et en 2010 avec l'extension du R.P.I. initial afin de conforter un bassin de vie entre les communes de JANAILHAC, ST JEAN LIGOURE et ST PRIEST LIGOURE et garder un service éducatif le plus performant possible.

Monsieur le Préfet de Région, je me permets de vous alerter du fait que les élus et la population de ST PRIEST LIGOURE sont contre ce découpage et que s'il devait être maintenu dans l'état, cela ne ferait qu'éloigner les électeurs de la commune du prochain scrutin cantonal. Nous pouvons comprendre les critères arithmétiques et démographiques qui ont donné lieu à cette réorganisation des cantons par les services du Ministère de l'Intérieur, mais nous pensons que les 658 habitants de la commune de ST PRIEST LIGOURE devraient être rattachés au nouveau canton de ST YRIEIX LA PERCHE sans que cela ne change en rien le ratio nombre d'habitants-élus tout en restant à plus ou moins 20% de la moyenne départementale. De plus, les services du Conseil Général m'assurent que rien ne changera dans les relations que la commune a avec eux, que la commune soit sur un canton ou sur un autre. Alors, Monsieur le Préfet, si cela ne doit rien changer et que l'appartenance à un bassin de vie et de projet ne modifie pas vos critères, laissez la commune de Saint Priest Ligoure évoluer sur son territoire de toujours.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet de Région, en mes salutations les plus sincères.

Le Maire,
Bernard DELOMENIE.



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Limoges, le 17 DEC. 2013

Le Préfet de la Haute-Vienne

à

Monsieur le Maire
87800 SAINT PRIEST LIGOURE

Objet : révision de la carte cantonale

Consécutivement à la diffusion par Mme la Présidente du Conseil Général du projet relatif à la nouvelle carte cantonale du département de la Haute-Vienne, vous avez porté à ma connaissance le désaccord exprimé par le conseil municipal de Saint-Priest-Ligoure à l'appui de sa motion adoptée le 25 octobre dernier.

Votre assemblée considère que le rattachement de la commune au nouveau canton d'Eymoutiers ne correspond pas aux critères découlant de la notion de bassin de vie et souligne les incohérences géographique et administrative qui, d'après elle, en résultent. Elle souhaite, par conséquent, le maintien de Saint-Priest-Ligoure dans le nouveau canton de Saint-Yrieix-la-Perche.

Je souhaite tout d'abord vous rappeler le cadre légal et la méthodologie dans lesquels s'est inscrit le redécoupage cantonal en vue de la mise en œuvre du scrutin binominal majoritaire aux élections départementales tel qu'il a été voté par le législateur lors de l'adoption de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013.

Ce texte législatif, codifié en partie à l'article L.3113-2 du code général des collectivités territoriales, énumère les règles qui s'imposent pour la modification des limites territoriales des cantons, à savoir : la prédominance des bases démographiques, la continuité territoriale et le rattachement intégral dans le même canton des communes de moins de 3.500 habitants, ainsi que la parité des élus. Je vous rappelle que cette nouvelle délimitation des cantons est sans effet sur les autres délimitations administratives, telles que l'intercommunalité par exemple.

C'est en application de ces dispositions que les services centraux du Ministère de l'Intérieur ont préparé pour chaque département un projet de décret portant création des nouveaux cantons. Dès réception du dossier afférent au département de la Haute-Vienne, j'ai saisi Madame la Présidente du Conseil Général afin que celle-ci puisse solliciter, dans le délai de six semaines imparti par l'article L.3113-2 précité, l'avis du conseil général de la Haute-Vienne.


L'assemblée départementale s'est prononcée favorablement le 21 octobre dernier sur ce projet de décret.

Cet avis a été recueilli après la présentation générale que j'ai effectuée de ce redécoupage et à l'issue d'un débat au sein de l'assemblée départementale qui s'est déroulé ensuite en dehors de ma présence. Ce débat a notamment pris en compte les observations qui ont été formulées par les élus, dont celles émanant des maires et conseils municipaux recueillis à la suite de la diffusion du projet.

J'ai transmis au Ministère de l'Intérieur l'avis rendu par le conseil général de la Haute-Vienne de manière à permettre à l'administration centrale de poursuivre la procédure qui prévoit notamment un avis du Conseil d'Etat.

Je vous précise que j'ai, simultanément à cette transmission, attiré l'attention du ministère sur le désaccord exprimé par votre conseil municipal pour ce qui concerne le rattachement de votre commune au nouveau canton d'Eymoutiers.

Le Préfet,


Michel JAU

Copie à Mme la Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne